

Table citoyenne

Rencontre de la Table citoyenne

Tenue le vendredi 15 mars 2019, de 8 h 30 à 17 h

À l'édifice René-Lévesque, au 3460, rue de La Pérade, Québec

Salle RC-01-2

Compte rendu

Sont présentes et présents :

Membres de la Table citoyenne

Alexandra Armijo Fortin

Joane Marois

Frédérique Boucher-Alain

Natalie Rouleau

Isaïe-Nicolas Dubois-Sénéchal

Brian Smith

Jean-Gabriel Hasbani

Merlin Voghel

Denis Lagacé

Membres du personnel d'Élections Québec

Camille Brunelle-Hamann
Coordonnatrice

*Se sont également jointes à un moment de la
rencontre les personnes suivantes :*

Andréanne Gélinas
Conseillère en communication

Sandrine Charron
Responsable des médias sociaux

Catherine Lagacé
Secrétaire générale

Cynthia Gagnon
Directrice du Service de l'information aux clientèles et
de la gestion documentaire

Myriam Paquette-Côté
Directrice du Service de la recherche, de la
planification et de la coopération internationale

Simon Mélançon
Animateur

Pierre Reid
Directeur général des élections

Mireille Loignon
Agente d'information et coordonnatrice des
préposées et préposés aux renseignements

Monica Rosales
Animatrice

Karine Potvin

Sophie Vézina
Animatrice

Graphiste et coordonnatrice de l'équipe de l'édition

Présentation de la journée et mot du directeur général des élections

L'animatrice souhaite la bienvenue aux membres. Elle présente les membres du personnel d'Élections Québec qui participent à la rencontre. Elle précise que d'autres personnes se joindront au groupe à divers moments de la journée pour entendre leurs délibérations et répondre à leurs questions. L'animatrice présente l'ordre du jour et réitère quelques règles de fonctionnement pour assurer le bon déroulement des discussions avant de céder la parole au directeur général des élections, monsieur Pierre Reid.

Mot du directeur général des élections

Le directeur général des élections se dit heureux d'avoir l'occasion d'entendre les membres de la Table sur un sujet qu'ils ont choisi : les mécanismes de démocratie directe et les modes de consultation des citoyennes et des citoyens au-delà des élections. Ce thème fait écho à une question qu'il entend régulièrement de la part des jeunes électeurs qu'il rencontre : que sommes-nous comme électrices et électeurs entre deux élections ? Comme les membres, il adhère à une vision plus globale de la participation électorale, qu'il conçoit comme un processus continu qui allie participation politique et civique, information et éducation.

Il présente les chantiers qui occuperont Élections Québec au cours des prochains mois et jusqu'en 2022, l'année prévue du prochain grand rendez-vous électoral provincial. D'abord, les élections scolaires se dessinent à l'horizon en 2020. M. Reid rappelle que ces élections ont fait l'objet d'un report en 2018. À cette occasion, le directeur général des élections a d'ailleurs reçu un double mandat de l'Assemblée nationale : implanter un mode de votation à distance aux prochaines élections scolaires de 2020 et, en parallèle, étudier l'opportunité d'introduire complètement ou partiellement le vote par Internet à tous les paliers électifs au Québec. M. Reid mentionne qu'Élections Québec poursuit la réalisation de ces mandats tout en demeurant en attente des orientations du nouveau gouvernement relativement aux élections scolaires.

Le directeur général des élections poursuit en mentionnant que les prochaines élections générales municipales auront lieu en 2021. Élections Québec joue un rôle important dans ces élections, notamment en matière de formation et de soutien aux présidentes et présidents d'élection, d'information aux électrices et aux électeurs, et de financement politique.

La grande question qui se pose pour la tenue des élections générales provinciales de 2022 est celle du mode de scrutin qui sera utilisé. M. Reid souligne la volonté du présent gouvernement de réformer le mode de scrutin pour ces élections. Il explique qu'une telle réforme entraînerait que des changements importants à l'ensemble du processus électoral. Toutes les activités d'Élections Québec seraient ainsi touchées.

Un décret adopté par le gouvernement en janvier 2019 permet à Élections Québec d'échanger des informations de nature technique et opérationnelle avec le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, qui prépare le projet de loi visant à réformer le mode de scrutin. D'ailleurs, M. Reid précise aux membres qu'ils seront appelés, au courant de la journée, à se prononcer sur des sujets qui sont liés, de près ou de loin, à cette possible réforme. Par exemple, on leur demandera leur

avis sur des modèles de bulletins de vote, puisque ceux-ci devront être modifiés advenant l'adoption d'un nouveau mode de scrutin.

De plus, l'un des ateliers à l'ordre du jour porte sur la question des quotas pour favoriser la représentation des femmes et des minorités. M. Reid rappelle qu'il s'agit d'un objectif formulé par les partis politiques favorables à la réforme du mode de scrutin. Il est donc à propos de réfléchir à cette question qui pourrait surgir dans le débat public prochainement.

Le directeur général des élections remercie les membres pour leur apport à la réflexion sur la protection des renseignements personnels des électrices et des électeurs lors de la précédente rencontre. Il mentionne qu'il a publié une étude sur cette problématique au mois de février 2019. Une présentation sur le contenu de ce document et le contexte de sa publication est prévue au cours de l'avant-midi. Il précise que le rapport a reçu un accueil très favorable.

Enfin, il fait part aux membres du fait que la nouvelle planification stratégique de l'institution sera publiée le 2 avril 2019. Ce document guidera les équipes à travers les divers chantiers à prévoir au cours de la période 2019-2023.

M. Reid mentionne que la nouvelle planification stratégique placera au cœur des activités d'Élections Québec la participation électorale, le développement de la culture démocratique, la consultation des citoyens et l'amélioration de l'expérience de l'électorat, notamment en ce qui a trait à l'accès au vote, au temps d'attente et à l'information. En guise d'illustration de ce dernier élément, M. Reid mentionne la recommandation d'Élections Québec dans son rapport annuel de gestion de créer une plateforme numérique d'information sur les personnes candidates de chaque circonscription. Il informe les membres qu'il entend revenir à la charge auprès des parlementaires à ce sujet.

Note : Les travaux de la Table citoyenne visent à définir et à comprendre les souhaits des électrices et des électeurs en matière d'élections. Dans cet esprit, la réflexion des membres n'est pas limitée par les dispositions légales qui régissent les activités du directeur général des élections et l'organisation des scrutins, ce qui changerait le sens de cet exercice. Ainsi, il est possible que certaines propositions formulées par les membres au cours des divers ateliers ne répondent pas aux exigences actuelles de la *Loi électorale* et aux contraintes logistiques qui en découlent.

Quelques suivis concernant les activités d'Élections Québec

La protection des renseignements personnels

La secrétaire générale d'Élections Québec, madame Catherine Lagacé, revient sur la publication récente du rapport d'Élections Québec intitulé *Partis politiques et protection des renseignements personnels : exposé de la situation québécoise, perspectives comparées et recommandations*.

M^{me} Lagacé mentionne qu'Élections Québec recommande depuis 2013 que les partis politiques soient mieux encadrés en matière de protection des renseignements personnels des électrices et des électeurs. Elle rappelle que la sensibilité de l'institution sur cette question provient entre autres du fait qu'elle doit transmettre aux partis politiques, trois fois par année, les renseignements personnels des électrices et des électeurs contenus dans la liste électorale permanente. Très peu de mesures d'encadrement existent à l'heure actuelle, si ce n'est que ces données ne peuvent être utilisées ou communiquées à d'autres fins que celles prévues par la *Loi électorale*. Avec la publication de ce rapport, M^{me} Lagacé affirme qu'Élections Québec cherche à mieux faire connaître la problématique et ses recommandations à ce sujet.

La consultation des membres de la Table citoyenne sur cette question au cours de la précédente rencontre a permis de bonifier le rapport. En effet, la secrétaire générale souligne que les discussions des membres ont confirmé que les préoccupations de l'institution sont partagées par les électrices et les électeurs. Elle rappelle que les membres de la Table souhaitaient même un encadrement qui débordait du cadre d'analyse proposé. De plus, l'atelier a permis aux membres du personnel de constater la complexité du sujet pour les non-initiés. Élections Québec a donc produit un sommaire et a adapté certaines sections du rapport afin de faciliter la compréhension des enjeux pour le public.

Un sondage mené auprès des électrices et des électeurs du Québec confirme que l'électorat souhaite que les partis politiques soient soumis à des règles en matière de protection de la vie privée. Il révèle aussi que la grande majorité des répondants privilégie la protection de la vie privée des électrices et des électeurs sur le besoin des partis politiques de communiquer avec eux.

M^{me} Lagacé présente le contenu du rapport *Partis politiques et protection des renseignements personnels*. Elle expose ensuite les recommandations qu'il contient et souligne leur concordance avec les recommandations de la Table citoyenne émises lors de la rencontre de novembre 2018. À la suite de la publication du rapport, les recommandations d'Élections Québec ont reçu l'appui de la Commission d'accès à l'information et du directeur général des élections du Canada. Plusieurs élus se sont aussi exprimés en faveur de la tenue d'une commission parlementaire spéciale sur la question, comme le recommande Élections Québec. M^{me} Lagacé souligne que la problématique est plus large que la seule question des renseignements personnels des électeurs provenant de la liste électorale. Il importe donc à Élections Québec que toutes les dimensions de la question puissent être examinées et que tous les acteurs qui y sont associés soient entendus.

Bilan des élections générales de 2018 : l'électorat satisfait

Lors de la rencontre de la Table citoyenne tenue en novembre 2018, les membres avaient dressé le bilan de leur expérience comme électrices et électeurs aux élections générales provinciales du 1^{er} octobre 2018. La secrétaire générale rappelle les aspects positifs et les aspects à améliorer que les membres avaient déterminés. Elle mentionne également que les membres avaient exprimé une satisfaction moyenne de 7,7/10 envers les services d'Élections Québec (10 correspondant à « très satisfaisant »).

Bilan de la Table citoyenne : récapitulatif	
Les bons coups	Les aspects à améliorer pour 2022
<ul style="list-style-type: none"> • La campagne de sensibilisation au vote • Le programme des petits bureaux de vote • Les directrices et les directeurs du scrutin • Le vote en installation d'hébergement • Le site Web événementiel • Les envois postaux aux électrices et électeurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Le recrutement et la formation du personnel électoral • Le ralentissement des systèmes informatiques pour certaines modalités de vote • Le manque d'information centralisée sur les personnes candidates et leur programme

La secrétaire générale présente aux membres les résultats d'un sondage commandé par Élections Québec au lendemain des élections du 1^{er} octobre 2018. L'institution mène un tel exercice après chaque élection générale depuis 2003. D'après le sondage *Évaluation de la satisfaction des citoyens du Québec à la suite des élections générales du 1^{er} octobre 2018*, la satisfaction globale des électrices et des électeurs est de 8/10, un résultat similaire à celui octroyé par la Table citoyenne. Les électeurs ont attendu en moyenne 6,6 minutes pour voter. M^{me} Lagacé explique que le défi pour Élections Québec est de maintenir ces bons résultats dans l'avenir et de continuer d'améliorer ce qui peut l'être.

Les travaux sur la participation électorale

La question de la participation électorale est chère aux membres de la Table citoyenne et à Élections Québec. La secrétaire générale mentionne que l'institution poursuit ses efforts des dernières années pour documenter la participation électorale (selon le sexe, l'âge et les régions) ainsi que pour comprendre les motifs de la participation et de l'abstention. Ces travaux sont réalisés en collaboration avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval. Une compilation anonymisée d'un échantillon de listes électorales indiquant les électrices et les électeurs ayant voté, ainsi qu'une enquête sur la participation électorale sont en voie de réalisation. Les résultats seront présentés aux membres dans une rencontre ultérieure.

Les mécanismes de démocratie directe

L'animatrice rappelle que les membres ont choisi le thème des mécanismes de démocratie directe et des modes de consultation des citoyennes et des citoyens entre deux élections. Elle souligne qu'il s'agit d'un vaste sujet et précise qu'il sera abordé ici de manière exploratoire. Les membres seront d'abord appelés à déterminer les raisons qui expliquent qu'ils s'intéressent à ces mécanismes et à discuter des enjeux que ceux-ci soulèvent. Dans un deuxième temps, ils seront invités à indiquer les mécanismes qu'ils estiment être les plus intéressants. L'animatrice suggère aux membres de prendre en compte le contexte québécois tout au long de leur réflexion. Elle prévient qu'il ne sera pas possible d'épuiser le sujet au cours de la journée, mais explique que les membres auront l'occasion d'indiquer les aspects du sujet qui n'auront pas été abordés et dont ils souhaiteraient discuter ultérieurement. L'animatrice présente les différents mécanismes mentionnés dans le document de préparation transmis aux membres avant la rencontre.

Ces mécanismes sont :

Mécanismes de démocratie directe	
<ul style="list-style-type: none"> • Les référendums et les plébiscites • L'initiative citoyenne • Le veto populaire 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise à l'agenda • La révocation des élus
Mécanismes délibératifs	
<ul style="list-style-type: none"> • L'assemblée citoyenne et constituante • Le jury citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget participatif • Le sondage délibératif

L'animatrice précise que certains de ces mécanismes existent au palier municipal, au Québec ; c'est le cas de l'une des formes du veto populaire et des budgets participatifs. Elle rappelle également que d'autres mécanismes offrent la possibilité aux citoyennes et citoyens d'intervenir dans la prise de décision des législateurs de l'Assemblée nationale : les pétitions et l'intervention auprès d'une commission parlementaire.

Opportunités et risques des mécanismes de démocratie directe

Les lacunes de la démocratie représentative et les opportunités de la démocratie directe

Les membres observent une certaine distance entre les élues et élus, d'un côté, et les citoyennes et les citoyens, de l'autre. Ils croient possible de réduire partiellement cette distance par l'introduction de mécanismes de démocratie directe.

Comblant le manque de représentativité des personnes élues

Selon les membres, les personnes élues ne sont pas représentatives de la diversité de la population québécoise. Elles sont, par ailleurs, souvent élues avec une minorité de votes. Les membres reconnaissent qu'il n'est pas possible de représenter parfaitement les intérêts et les préoccupations de tous. Dans ce contexte, ils estiment que c'est d'autant plus important de prévoir des mécanismes de démocratie directe

afin que les élus puissent entendre les préoccupations de la population qu'ils représentent, incluant celles de groupes auxquels ils n'appartiennent pas ou qu'ils connaissent moins. Ces mécanismes permettent de faire entendre leur voix sur divers enjeux lorsque la personne qui les représente à l'Assemblée nationale ne partage pas leurs points de vue. Ils peuvent ainsi nourrir et bonifier la réflexion des personnes qui les représentent. Certains mécanismes, par exemple la mise à l'agenda, permettent de s'assurer que les parlementaires considèrent les enjeux qui apparaissent importants aux yeux de la population.

Assurer une gouvernance plus démocratique

Les membres de la Table prévoient que l'introduction d'éléments de démocratie directe pourrait non seulement améliorer la capacité des élus à représenter les préoccupations des citoyennes et des citoyens de leur circonscription, mais aussi avoir d'autres avantages sur la qualité de la prise de décision et de la gouvernance. Ces mécanismes ouvrent des canaux d'échanges entre citoyens et élus et permettent à ces derniers de mieux écouter les premiers.

Plusieurs membres déplorent que lors du vote, dans le cadre d'élections, les citoyennes et les citoyens n'aient d'autres choix que d'appuyer une personne candidate et, avec elle, l'ensemble de la plateforme électorale de sa formation politique. Or, les électrices et électeurs n'appuient pas toutes les propositions d'un parti et n'adhèrent pas avec le même enthousiasme aux mesures proposées. Il se peut donc que malgré les résultats de l'élection ayant porté son parti au pouvoir, le gouvernement s'aventure sur un terrain impopulaire, même s'il respecte ses engagements électoraux. Les mécanismes de démocratie directe permettraient au gouvernement de prendre le pouls de la population tout au long de son mandat et de rectifier le tir au besoin. Dans une culture faisant la part belle à des outils de démocratie directe, les institutions et les gouvernements s'adaptent plus facilement à la volonté populaire.

D'un autre côté, les membres précisent que lorsque le gouvernement ne respecte pas des engagements électoraux que la population approuve, il alimente le désabusement des citoyennes et citoyens envers la politique et mine leur confiance envers les personnes élues. Certains mécanismes de démocratie directe permettraient de donner plus d'outils aux citoyennes et aux citoyens pour réagir rapidement et s'assurer que le gouvernement respecte ses engagements tout au long de son mandat.

Ainsi, selon les membres, les outils de démocratie directe donnent plus de pouvoir aux citoyennes et citoyens et leur permettent d'influencer le gouvernement afin qu'il mette en place des politiques qui sont au diapason de la volonté populaire. La démocratie directe permettrait, de plus, de bonifier certains projets et d'adapter les décisions à la lumière de l'apport des citoyens à la réflexion. Elle contribuerait à la recherche du compromis le plus acceptable et pourrait susciter une plus grande adhésion de la population aux politiques et aux décisions gouvernementales.

Contrebalancer le pouvoir exécutif

Un membre déplore que le système parlementaire du Québec favorise un pouvoir exécutif fort au détriment de la participation de toutes les élues et de tous les élus à titre de représentants de leur population, dans la prise de décision collective. Dans ce contexte, la démocratie directe pourrait rétablir l'équilibre entre la volonté de la population et un gouvernement majoritaire fort.

Améliorer l'exercice de la citoyenneté et la qualité du débat démocratique

Une autre raison d'être de la démocratie directe aux yeux des membres est la possibilité d'exercer une citoyenneté plus engagée et plus participative, qui ne passe pas nécessairement par les partis politiques.

Selon les membres de la Table, les mécanismes de démocratie directe invitent les citoyennes et les citoyens à jouer un rôle plus actif dans le débat et dans la prise de décision collective. Ces mécanismes peuvent susciter un plus grand intérêt pour les affaires publiques chez les citoyens et favoriser une meilleure connaissance des enjeux ainsi que du système parlementaire et politique. À son tour, cette connaissance peut influencer positivement l'engagement et la mobilisation des citoyens. Selon les enjeux qui animent le débat, la démocratie directe pourrait même encourager la mobilisation de citoyens non partisans, abstentionnistes et issus de franges démobilisées ou de groupes plus marginalisés.

Tous ces effets possibles de la démocratie directe permettraient d'améliorer la qualité du dialogue démocratique et de réduire le cynisme de la population à l'égard de la politique.

Les mécanismes de démocratie directe et la participation électorale

Les membres constatent que les recherches sur les mécanismes de démocratie directe démontrent que ces derniers ne garantissent pas d'augmentation de la participation électorale, ce qu'ils auraient espéré. Un membre émet l'hypothèse que le fait d'offrir la possibilité aux citoyens de s'exprimer tout au long d'une législature diminue peut-être l'importance relative du vote comme occasion d'exprimer ses préférences politiques. Pour les membres, l'augmentation de la participation électorale est importante, mais elle n'est pas cruciale, à partir du moment où d'autres mécanismes permettent aux citoyennes et citoyens de faire entendre leur voix entre deux élections.

Les membres estiment qu'il demeure pertinent d'envisager l'introduction de mécanismes de démocratie directe. Ceux-ci ont le potentiel d'atteindre d'autres objectifs, comme ceux qu'ils ont mentionnés précédemment. De plus, en responsabilisant les citoyennes et les citoyens et en favorisant le développement de leurs connaissances et leur mobilisation, l'effet sur le vote pourrait être positif.

Les limites et les risques potentiels

Les membres reconnaissent que les mécanismes de démocratie directe posent certains enjeux et que leur instauration comporte certains risques.

La participation à ces mécanismes

Ils s'inquiètent par exemple de la possibilité que seules les personnes engagées et mobilisées ainsi que les acteurs qui ont déjà la possibilité de se faire entendre (p. ex., ceux qui ont de l'influence, ainsi que des ressources financières et humaines) utilisent les mécanismes de démocratie directe. Un tel phénomène n'aurait pas d'effet sur la prise en compte des intérêts et des préoccupations des citoyennes et citoyens plus marginalisés. Les membres soulignent aussi le risque que peu de citoyens prennent part à ces mécanismes de démocratie directe.

La tyrannie de la majorité

Un membre souligne que certains mécanismes de démocratie directe pourraient favoriser la « tyrannie de la majorité » au détriment de certains groupes minoritaires. La conciliation des intérêts de la majorité et de la minorité est normalement la responsabilité des personnes élues. Il apparaît primordial à ce membre que les mécanismes de démocratie directe retenus valorisent la nuance et la recherche du compromis plutôt que de favoriser des options tranchées et une vision en noir et blanc des enjeux, comme certains référendums. Les membres souhaitent également que la volonté d'une majorité puisse être respectée dans la recherche du compromis.

L'efficacité gouvernementale

Plusieurs membres mentionnent aussi l'importance de trouver un équilibre entre l'introduction de ces outils de démocratie directe et la capacité des personnes élues à faire leur travail. Ils craignent que ces mécanismes, s'ils ne sont pas bien conçus ou suffisamment encadrés, nuisent à l'efficacité de l'action gouvernementale. Ils pourraient, par exemple, ralentir certains processus. Il importe aux membres que les élus puissent continuer de gouverner.

Toutefois, les élus ne doivent pas non plus abdiquer leurs responsabilités lors de décisions difficiles ou délicates, pour s'en remettre systématiquement aux mécanismes de démocratie directe, puisque certains de ces mécanismes se conjuguent moins facilement avec la nuance et la recherche du compromis. Un membre souligne que l'on doit également considérer les coûts des outils de démocratie directe.

En somme, les membres jugent important de faire preuve de prudence dans l'introduction de mécanismes de démocratie directe. Ils estiment que ces derniers doivent être utilisés à un moment adéquat dans le processus législatif, de sorte qu'ils puissent avoir des répercussions concrètes. Enfin, ils ajoutent que ces mécanismes doivent être bien encadrés : on doit parvenir à un juste équilibre afin d'éviter qu'ils soient détournés, qu'ils engendrent des résultats contraires aux objectifs initiaux ou qu'ils obstruent indument l'action gouvernementale.

La révocation

La capacité pour les électrices et les électeurs de révoquer une personne élue est le premier outil de démocratie directe dont les membres discutent de manière plus particulière. Ils affirment d'emblée que la révocation pourrait être pertinente dans le cas d'élus transfuges, c'est-à-dire de personnes qui changent d'affiliation partisane en cours de mandat. Pour les membres, ce changement constitue une forme de rupture du contrat moral entre la personne élue et ses électeurs qui justifierait la possibilité de révoquer son mandat. Un membre propose de déclencher automatiquement une élection partielle dans ce type de situation.

La procédure de révocation est aussi envisagée pour les personnes élues dont la conduite est jugée inappropriée par les citoyennes et les citoyens. Cette possibilité soulève des questionnements quant à la présomption d'innocence et à la justice populaire lorsqu'il y a des accusations judiciaires. Dans ces cas, des membres proposent la possibilité de suspendre cette personne de ses fonctions dans l'attente d'un verdict. Un membre estime quant à lui que la confiance entre les électeurs et la personne qui les représente est

indépendante d'un verdict judiciaire. Ainsi, les électrices et les électeurs devraient pouvoir révoquer une personne élue s'ils ont perdu confiance en elle.

Les membres jugent la procédure de révocation intéressante, à la condition qu'elle soit bien encadrée. Il faudrait, par exemple, que le nombre de signatures requises soit élevé, mais atteignable. Un membre ajoute que le mécanisme devrait exiger que toute pétition entamée en vue d'une révocation soit effectivement déposée, et ce, peu importe le nombre de signatures récoltées, contrairement aux conditions en vigueur en Colombie-Britannique. Les membres précisent que le mécanisme s'appliquerait uniquement aux personnes élues et ne devrait pas avoir pour effet de faire tomber un gouvernement. Ils rappellent que ce sont les élections qui permettent de « révoquer les gouvernements ».

Le veto populaire

Plusieurs membres aiment également l'idée de « révoquer des idées ou des politiques ». Le veto populaire, aussi appelé référendum abrogatif, est le second mécanisme auquel la Table s'intéresse. On voit dans le veto populaire une manière de contrer des mesures impopulaires que souhaiterait mettre en place un gouvernement. Un membre rappelle à ses collègues que les élections constituent déjà une forme de veto sur les actions d'un gouvernement. En effet, les mesures réellement impopulaires adoptées ne survivent généralement pas au-delà d'un mandat. Aux yeux de certains membres, une période de trois ou quatre ans demeure trop longue, considérant le rythme où évolue l'actualité. Les citoyennes et citoyens doivent avoir la possibilité de réagir « à chaud », indique un membre, lorsqu'ils sont mobilisés.

Le groupe formule toutefois certaines exigences. Pour un membre, les mesures pouvant faire l'objet d'un veto populaire devraient exclure les questions de taxation et d'impôts. Les règles devraient par ailleurs être différentes du mécanisme semblable au référendum abrogatif qui existe au palier municipal au Québec : un membre indique que la procédure municipale crée des blocages importants dans certains projets, et qu'on note souvent une mauvaise compréhension des enjeux chez les électeurs. Pour les membres, les règles encadrant la procédure d'abrogation doivent poser des exigences élevées, mais qui demeurent accessibles aux citoyennes et aux citoyens, et pas seulement aux grands lobbys. Un membre estime aussi que des régulations strictes devraient limiter l'importante influence des groupes d'intérêts dans le processus.

La mise à l'agenda

Les membres discutent brièvement du mécanisme de mise à l'agenda, qui consiste à saisir les parlementaires d'une question ou d'un enjeu. Les opinions des membres plutôt favorables. Une membre y voit une manière de créer des mouvements de mobilisation positifs en faveur de certaines idées et de soumettre des suggestions aux personnes élues. Un autre perçoit ce mécanisme comme une façon de s'assurer que les élus ne délaissent pas certains enjeux qui sont importants aux yeux de la population. On souligne aussi la relative simplicité de la mise à l'agenda : les citoyens formulent un enjeu sans avoir à soumettre un projet de loi, comme dans le cas de l'initiative populaire.

Les membres soulignent la nécessaire recherche d'équilibre dans l'encadrement de la mesure : on ne souhaite pas que le mécanisme soit utilisé pour légitimer certains discours ou des intérêts très particuliers.

Enfin, ils mentionnent qu'il faut prévoir un débat obligatoire à l'Assemblée nationale et en définir la durée minimale afin que le mécanisme soit sérieux et utile.

Les mécanismes délibératifs

Les membres abordent ensuite brièvement les mécanismes délibératifs. Les outils délibératifs présentés dans le document de préparation suscitent des réactions partagées de la part des membres. Quelques-uns estiment que le budget participatif s'avère le plus intéressant, notamment parce qu'il combine l'information, la délibération et la prise de décision (vote). Certains membres soulignent la responsabilité qu'ont les partis politiques d'agir comme forums de délibération. Ils rappellent qu'il s'agit d'un rôle que les partis doivent jouer en tout temps, et non seulement à l'approche des élections. De manière générale, les membres tendent à privilégier les mécanismes de démocratie directe plus englobants et qui s'adressent à l'ensemble des citoyennes et citoyens plutôt que les mécanismes délibératifs qui touchent un petit nombre de personnes.

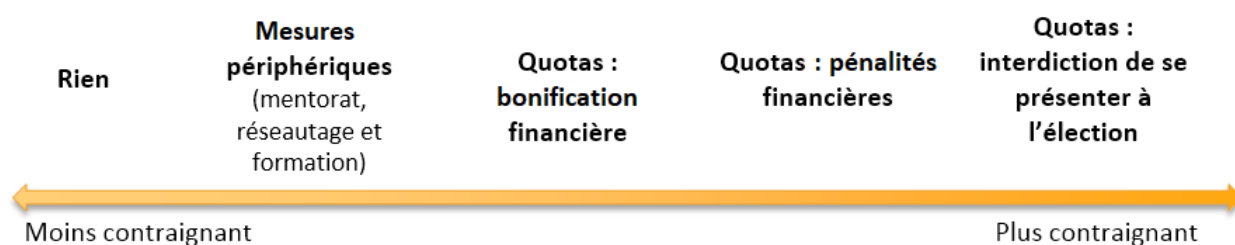
La bonification de la participation et de la consultation en période électorale

Les membres considèrent que l'on devrait aussi stimuler la participation des citoyennes et des citoyens au cours de la période électorale, et non seulement entre deux élections. Une participante observe une certaine passivité des citoyens pendant la période électorale et souligne qu'une réflexion s'impose pour bonifier les moyens offerts aux électrices et aux électeurs pour débattre et soumettre des idées au cours de cette période. Elle estime que les outils technologiques offrent un potentiel intéressant à cet égard. On suggère aussi l'organisation plus officielle d'assemblées qui réuniraient personnes candidates et citoyennes et citoyens pour délibérer et débattre en période électorale. Certains membres affirment qu'il existe déjà des initiatives locales similaires, mais plus informelles, par exemple des soirées-débats et des assemblées de cuisine.

D'autres membres suggèrent la possibilité de consulter les électrices et les électeurs sur certains sujets à l'occasion du vote. Les référendums suscitent peu d'intérêt de la part des membres, qui s'inquiètent de leur caractère clivant. Plusieurs considèrent que les référendums tendent à simplifier les enjeux complexes en options polarisantes. Cependant, la consultation de l'électorat lors du vote leur semble une approche plus flexible et nuancée. Certains membres suggèrent, par exemple, que l'Assemblée nationale détermine les enjeux sur lesquels se prononceraient les électeurs lors de l'élection à venir. D'autres membres contestent cependant l'effet réel d'une telle consultation.

Les quotas pour favoriser la diversité des personnes élues

L'animatrice annonce que la première partie de cet atelier porte sur les quotas pour favoriser la représentation des femmes et la seconde, sur les quotas favorisant la représentation des groupes minoritaires. En guise d'introduction, l'animatrice dresse un bref état des lieux de la représentation des femmes en politique à l'Assemblée nationale. Elle rappelle également les étapes clés du parcours des personnes candidates et les obstacles qui y sont parfois associés. Les mesures de quotas s'inscrivent à l'étape où les partis politiques déterminent les personnes qui porteront leurs couleurs aux élections. Elles font partie d'une gradation de moyens proposés pour favoriser la représentation de certains groupes.



Les quotas peuvent s'accompagner de bonifications ou de pénalités au financement public des partis politiques, par exemple dans le cadre du remboursement des dépenses électorales ou encore de l'allocation annuelle. Un parti qui respecte le quota pourrait voir son financement bonifié, tandis qu'un parti qui ne s'y conforme pas pourrait voir son financement public réduit, recevoir une amende ou ne pas pouvoir participer à l'élection.

Les quotas pour favoriser la représentation des femmes

L'animatrice demande aux membres d'étudier l'axe des moyens et de faire part de leur opinion au sujet des quotas pour favoriser la représentation des femmes à partir d'un mot ou d'une expression. Les mots choisis par les membres dans le cadre de cet exercice sont en gras dans le texte.

Des quotas avec pénalités financières

Trois membres estiment que les quotas avec pénalités financières sont nécessaires pour assurer une représentation équitable des femmes en politique. Ils voient cette mesure comme un **mal nécessaire** et proposent qu'elle soit instaurée uniquement pour une période temporaire. Une membre indique qu'elle ne serait pas entièrement à l'aise d'être choisie comme candidate en fonction du fait qu'elle est une femme, mais elle constate que l'évolution de la place des femmes, en politique comme dans d'autres milieux, doit être accélérée. Elle reconnaît que les quotas ne sont pas une mesure « agréable », mais elle croit qu'ils peuvent donner des résultats positifs. L'un de ses collègues partage sa vision : il croit que les avancées réalisées sont considérables, mais qu'il s'agit de **gains encore fragiles**.

Ces membres croient que le problème de la sous-représentation des femmes semble en voie de se régler avec l'évolution des attentes de la société et la venue de nouvelles générations en politique. Néanmoins, il faudra quelques cycles électoraux pour confirmer si l'atteinte de la zone paritaire devient normale. Plutôt que d'attendre de voir si la tendance se maintient, ces membres préconisent d'instaurer un quota temporaire pour conserver les acquis et éviter un recul. Ils préfèrent la pénalité financière, qui permet de punir le non-respect d'une norme attendue, à la bonification financière, qui s'apparente à un boni individuel pour chaque candidate. L'idée d'instaurer des quotas leur apparaît acceptable uniquement s'ils sont temporaires. Il demeure important à leurs yeux de maintenir et de développer, en parallèle, des mesures périphériques pour inciter les femmes à se porter candidates.

Enfin, l'un de ces membres souligne que les quotas ne règlent pas tout. En effet, même si on les introduisait, l'enjeu de **l'inégalité de pouvoir** entre les hommes et les femmes demeurerait, notamment dans l'accès aux postes décisionnels. Il propose que des règles de quotas s'appliquent aussi, par exemple, à la nomination des ministres.

Les mesures périphériques

Si tous les membres s'entendent sur le fait que les femmes devraient être davantage représentées en politique, six d'entre eux ne sont pas en faveur de l'imposition de quotas. Ils privilégient plutôt le recours à des mesures périphériques pour augmenter la représentation des femmes en politique. Pour un membre, les quotas relèvent d'une forme d'**hypocrisie**. Il explique que l'imposition de quotas force les formations politiques à se conformer à une norme à laquelle ils n'adhèrent peut-être pas. En effet, la volonté spontanée d'un parti de favoriser ou non les candidatures féminines témoigne de ses valeurs et de sa culture interne. L'imposition de quotas vient en quelque sorte masquer cette culture de parti. Il s'interroge même sur les contraintes que les quotas pourraient poser à une forme de liberté d'expression des partis politiques. En outre, il estime que cette question ne relève pas d'Élections Québec et il ne croit pas que l'institution devrait prendre position dans ce débat.

Un membre se demande si l'imposition de quotas pour les femmes n'ouvre pas la porte à des quotas visant **l'égalité pour d'autres groupes**. Il souligne la difficulté qui se poserait alors pour tracer les limites et déterminer les groupes qui feraient l'objet de quotas et ceux qui n'en seraient pas l'objet. Il rappelle aussi que certains quotas imposés dans d'autres pays se sont révélés inefficaces. Certains partis préféreraient payer des amendes plutôt que de s'y conformer.

Les membres qui sont en défaveur des mesures législatives contraignantes à cet effet n'aiment pas l'idée qu'une personne puisse être choisie en fonction de son sexe ou d'autres caractéristiques personnelles très précises parce que les partis seraient obligés de présenter des candidatures ayant ces caractéristiques. Plusieurs mentionnent qu'ils seraient mal à l'aise, voire insultés d'être sélectionnés de cette façon. Une membre se demande **pourquoi** certains proposent des quotas alors que l'on constate une augmentation dans la représentation des femmes en politique. Celles-ci composent maintenant une part substantielle de la députation, à tel point qu'il n'est pas nécessaire, selon elle, de légiférer et de contraindre les partis politiques. Elle affirme que sa position serait sans doute différente si les femmes ne représentaient que 10 % ou 15 % des personnes élues.

Cette perception est appuyée par un autre membre, qui rappelle que la zone paritaire vient d'être atteinte au Québec, et ce, sans que des quotas soient nécessaires. Il estime que le changement de génération en cours en politique permettra de favoriser la représentation des femmes de manière durable. Déjà, il indique sentir une certaine forme de pression populaire et médiatique pour que les partis politiques présentent des femmes comme candidates. Il juge que les partis politiques feraient l'objet d'une mauvaise presse et qu'ils en paieraient le prix politiquement s'ils cessaient leurs efforts volontaires pour présenter des candidatures féminines et diversifiées.

Un membre propose une expression de son invention, indiquant qu'il souhaite « **dégenrer** » la question de la composition des personnes élues. Dans un monde idéal, il aimerait que le sexe ou le genre des députés importe peu. Si jamais des quotas devaient être implantés, il estime qu'il faudrait prévoir une zone paritaire qui établirait une représentation maximale s'appliquant aux deux sexes pour préserver un équilibre. Un membre mentionne au passage qu'il faut réfléchir à la façon dont seraient considérées les personnes transgenres ou non genrées dans un éventuel calcul des élus masculins et féminins pour vérifier le respect des quotas.

Plutôt que d'instaurer des quotas, une membre préconise le **statu quo** : elle souhaite que l'on continue d'offrir les programmes de formation et de mentorat actuels pour encourager les femmes à se lancer en politique. Il est important, à ses yeux, de miser sur l'éducation et de faire connaître des modèles féminins inspirants pour briser le plafond de verre. Comme ses collègues, elle note une amélioration de la représentation des femmes en politique et croit que le temps est le meilleur allié dans la lutte pour la place des femmes en politique. Dans ce même esprit, une membre suggère un **accompagnement léger** plutôt que des quotas pour les femmes. Elle souligne que les programmes de mentorat et de formation peuvent aider à donner confiance aux femmes, qui ont tendance à se sous-estimer. Elle insiste également sur l'importance d'améliorer les conditions d'exercice de la profession de député pour faciliter la conciliation travail- famille, et d'offrir du soutien psychologique, des services de garde, etc.

L'ensemble des membres, qu'ils soient en faveur ou en défaveur des quotas, jugent important **d'encourager les mesures périphériques pour favoriser la participation des femmes en politique**, notamment les mesures permettant de faciliter la conciliation travail-famille des personnes élues.

Les quotas imposant l'alternance sur des listes

La secrétaire générale explique aux membres que le gouvernement provincial actuel s'est engagé à tenter d'assurer une meilleure représentation des femmes et des minorités dans le cadre de la mise en place d'un nouveau mode de scrutin. Elle explique qu'une mesure de quota prendrait probablement la forme d'une alternance entre les hommes et les femmes sur les listes de candidatures. Dans ce contexte, la secrétaire générale désire savoir ce que pensent les membres de cette forme de quota et leur demande s'ils seraient à l'aise avec une telle mesure. Des précisions sont d'abord fournies en réponse aux questions des membres sur le mode de scrutin proportionnel mixte.

Un membre souligne que les réticences exprimées par les membres sur le principe des quotas pour favoriser la représentation des femmes laissent penser qu'ils ne seraient pas plus favorables à ce type de quota. Les

membres mentionnent aussi que ce type de quota, qui ne porterait possiblement que sur les candidatures de liste et non sur celles de circonscription, aurait des effets limités sur la représentation des femmes à l'Assemblée nationale. Certains montrent une ouverture à considérer ce type de quota, par exemple s'il était jumelé à une pénalité financière qui pourrait être réinvestie dans la sensibilisation et les mesures périphériques.

Les quotas pour favoriser la représentation des minorités

Les membres de la Table citoyenne sont d'avis qu'il est important que les personnes issues de ces divers groupes soient présentes en politique. Il leur importe également que les personnes élues soient sensibles aux réalités diverses de leurs électrices et électeurs, peu importe leur origine et leur âge, et qu'elles prennent en compte ces réalités dans leur prise de décision.

Cependant, ils jugent que ce serait complexe d'instaurer des quotas pour les minorités et que ce serait difficile de les appliquer. Les membres font valoir qu'il est délicat de définir précisément des catégories de diversité et d'y classer les personnes en fonction de leurs caractéristiques. De plus, le pourcentage de représentation visé par de tels quotas soulève certaines questions difficiles à résoudre.

Un membre mentionne que la situation est quelque peu différente pour les Autochtones, puisque plusieurs communautés gèrent un territoire bien défini. Il serait ainsi possible de prévoir une représentante ou un représentant élu à l'Assemblée nationale pour ces territoires. Une participante fait toutefois remarquer que les Autochtones s'identifient peu à ce palier de gouvernement et qu'ils ne souhaitent pas nécessairement siéger à l'Assemblée nationale.

Conséquemment, les membres de la Table suggèrent des programmes de mentorat, de réseautage et de formation, en partenariat avec les différentes communautés, afin de favoriser les candidatures de personnes issues de groupes minoritaires. Ils soulignent aussi l'importance, pour les partis politiques, de consacrer des efforts à recruter ces personnes comme candidates.

Comme pour la représentation des femmes, ils suggèrent de travailler à mieux comprendre les obstacles qui expliquent la faible présence en politique des minorités et à éliminer ces embûches. Certains membres mentionnent le manque de confiance et le sentiment d'appartenance moins développé comme obstacles potentiels.

Les moyens de communiquer avec Élections Québec

L'animatrice présente les membres du personnel d'Élections Québec qui se joignent à la rencontre : Sandrine Charron, responsable des médias sociaux ; Cynthia Gagnon, directrice du Service de l'information aux clientèles et de la gestion documentaire ; et Mireille Loignon, agente d'information et coordonnatrice des préposées et préposés du Centre de renseignements.

De nombreux moyens permettent aux citoyennes et aux citoyens de communiquer avec Élections Québec. L'animatrice explique que l'institution évalue périodiquement la pertinence de ces outils de communication. Dans ce contexte, elle propose aux membres de se prononcer sur les moyens qu'ils estiment être les plus utiles pour eux et pour l'ensemble des électrices et des électeurs. Elle les invite aussi à suggérer des modifications aux moyens existants et à en proposer de nouveaux.

M^{me} Loignon présente d'abord aux membres le Centre de renseignements et les moyens que les citoyennes et citoyens peuvent utiliser pour communiquer avec Élections Québec, à l'intérieur et à l'extérieur des périodes électorales : le téléphone, le courriel, le clavardage, le télécopieur, le courrier et la présentation en personne. Un service de réponse vocale interactive (RVI) permet aussi aux citoyens d'obtenir certaines informations en dehors des heures d'ouverture ou d'en transmettre à Élections Québec. La présentatrice précise les statistiques d'utilisation de chaque moyen de communication.

M^{me} Charron décrit, pour sa part la présence et l'action d'Élections Québec sur les réseaux sociaux. Elle explique la façon dont certaines électrices et certains électeurs communiquent parfois avec Élections Québec sur ces différentes plateformes. Elle précise qu'Élections Québec leur transmet alors des réponses personnalisées, et non des réponses automatisées. En terminant, la responsable des médias sociaux présente le service d'information par texto pour le vote dans les établissements d'enseignement. Ce service était offert aux étudiantes et étudiants pour la première fois lors d'élections générales provinciales en 2018.

L'animatrice sonde les membres pour connaître les moyens de communication qu'ils sont portés à utiliser. Les membres indiquent qu'ils sont d'abord portés à chercher de l'information sur les sites Web. Lorsqu'ils n'y trouvent pas ce qu'ils cherchent, la majorité affirme se tourner vers le téléphone (5). Quelques-uns préfèrent le courriel (3) ou encore le service par texto (2). Une seule personne affirme recourir au clavardage et aucun membre ne demande d'information sur les médias sociaux.

Résumé de l'avis et des recommandations des membres	
Moyens	Avis et recommandations
Téléphone	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer d'offrir ce moyen de communication ▪ Faire connaître le faible temps d'attente moyen pour parler à une préposée ou un préposé sur le site Internet
Courriel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer d'offrir ce moyen de communication
Clavardage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conserver cet outil et le rendre visible à partir de la page d'accueil du site Web
Texto	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élargir le service d'information par texto à l'ensemble des électrices et des électeurs ▪ Offrir ce service uniquement en période électorale
Médias sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une présence d'Élections Québec sur ces plateformes ▪ Éviter ces outils pour la communication d'informations personnelles ▪ Investir les plateformes utilisées par les jeunes

Le téléphone

Ceux qui utilisent le téléphone apprécient sa rapidité et le fait qu'il permet de s'adresser à une personne. Des membres indiquent qu'ils hésitent parfois à décrocher le téléphone pour communiquer avec des institutions et des organismes parce qu'ils sont souvent en attente ou qu'ils doivent écouter des menus téléphoniques interminables.

Les membres se disent impressionnés du faible temps d'attente moyen (deux minutes) pour parler à une préposée ou un préposé aux renseignements d'Élections Québec. On suggère d'indiquer cette bonne moyenne sur le site Web de l'institution. Cela pourrait encourager les citoyennes et les citoyens à utiliser le téléphone, qui demeure un moyen de communication efficace, notamment pour obtenir des informations concrètes sur des éléments précis ou pour des cas particuliers.

Le courriel

Certains membres ont recours au courriel pour obtenir des informations plus générales. Un membre indique l'utiliser parce qu'il permet d'obtenir une réponse réfléchie, de garder une trace des communications et de conserver les informations transmises. Un autre membre ajoute que le courriel est tout à fait approprié pour communiquer des critiques ou des plaintes. M^{me} Loignon précise d'ailleurs que les citoyennes et les citoyens sont invités à transmettre leurs plaintes ou commentaires par courriel, afin que le Centre de renseignements puisse en assurer un suivi.

Les membres proposent d'ajouter un formulaire pour recueillir les plaintes sur le site Web.

Le clavardage

Bien que les membres soient peu portés à utiliser eux-mêmes le clavardage, ils jugent qu'il s'agit d'un outil intéressant pour certaines clientèles. La plupart des membres ne savaient pas qu'un module de clavardage était disponible sur le site Web d'Élections Québec.

Ils proposent que le module de clavardage soit plus visible. Il pourrait, par exemple, être accessible à partir de la page d'accueil du site Web. Ils suggèrent également de préciser aux personnes qui l'utilisent qu'elles clavardent avec une personne et non avec un robot.

Le texto

On rappelle que le nouveau service par texto était réservé aux étudiantes et aux étudiants pouvant voter sur à leur établissement d'enseignement lors des dernières élections générales provinciales de 2018. Une membre qui en a fait usage dit l'avoir trouvé pratique. Elle précise cependant qu'il est important d'éviter de conserver les numéros de téléphone des personnes qui l'utilisent ; Élections Québec ne doit pas les utiliser pour communiquer avec elles par la suite.

Les membres sont d'avis que ce service devrait être accessible à l'ensemble des électrices et des électeurs. Toutefois, ils estiment que le texto devrait être offert uniquement en période électorale. C'est dans ce contexte qu'il s'avère le plus utile, par exemple pour connaître l'adresse et les heures d'ouverture d'un bureau de vote. Un membre suggère aussi d'utiliser le texto pour transmettre le temps d'attente estimé au bureau de vote de l'électrice ou de l'électeur.

Les médias sociaux

Les membres jugent important que les électrices et les électeurs évitent d'utiliser les médias sociaux pour transmettre des informations personnelles. M^{me} Charron explique qu'elle partage cette préoccupation. Élections Québec dirige systématiquement les citoyens vers le téléphone, dans ce cas.

Une membre souligne qu'il est important pour une institution comme Élections Québec qui souhaite joindre les jeunes électrices et électeurs d'être présente sur certaines plateformes très utilisées par les jeunes, par exemple Snapchat et Instagram. Comme les habitudes d'utilisation des réseaux sociaux changent rapidement, Élections Québec doit être à l'affût des tendances chez les jeunes. Un membre soulève l'enjeu du caractère éphémère des contenus sur la plateforme Snapchat, ce qui n'en fait peut-être pas la plateforme la plus appropriée pour une organisation comme Élections Québec.

Une membre mentionne aussi qu'elle aimerait utiliser des filtres thématiques sur les réseaux sociaux. M^{me} Charron indique que des filtres géolocalisés étaient offerts dans les établissements d'enseignement aux élections générales de 2018. De plus, les filtres « Je vote » ou « J'ai voté » pouvaient être intégrés sur la plateforme Facebook.

Suggestions additionnelles

Des membres proposent qu'Élections Québec développe une application mobile qui permettrait d'obtenir les informations personnalisées nécessaires au vote et les résultats électoraux selon les paramètres choisis par l'utilisatrice ou l'utilisateur. Cette application pourrait intégrer le module de clavardage, la

communication par texto et comprendre des raccourcis pour appeler le Centre de renseignements. Les membres précisent qu'une nouvelle version de l'application pourrait être développée pour chaque élection générale et téléchargée à l'approche d'élections.

La possibilité, pour les électrices et les électeurs, de recevoir de l'information d'un système robotisé récolte des réactions partagées. Certains l'utiliseraient peut-être si cela leur permettait d'obtenir une réponse précise et rapide. D'autres doutent que ce soit une valeur ajoutée. Un membre lance l'idée de développer une foire aux questions interactive sur le site Web tandis que d'autres mentionnent préférer un outil de recherche lié à une banque de questions.

Commentaires généraux

En conclusion, plusieurs membres affirment que les moyens offerts par Élections Québec sont déjà nombreux et répondent à la plupart des besoins. Certains se disent impressionnés des délais rapides de réponse. Avec ces outils de communication, les sites Web, les envois postaux et les campagnes publicitaires, un membre souligne que les citoyennes et les citoyens ont tout en main pour trouver l'information nécessaire en période électorale.

Les membres précisent que les moyens qu'ils ont suggérés représentent des ajouts qui ne sont pas essentiels. Ils estiment qu'il appartient à Élections Québec de déterminer si elle a la capacité de les offrir. On reconnaît que chaque nouvel outil exige d'être alimenté ou entretenu. Un membre souligne aussi que le besoin de réponse immédiate doit être relativisé.

Enfin, un membre suggère d'offrir d'autres langues de service que le français et l'anglais aux citoyennes et citoyens, moyennant un délai de réponse un peu plus long.

Consultation sur divers modèles de bulletins de vote

Puisque le gouvernement du Québec a annoncé vouloir réformer le mode de scrutin actuel pour un mode proportionnel mixte compensatoire, Élections Québec sonde les membres de la Table citoyenne au sujet des modèles de bulletins de vote qui pourraient être utilisés.

Si une telle réforme est adoptée, les électrices et les électeurs auraient probablement deux votes : un premier vote pour une personne candidate de circonscription, comme à l'heure actuelle, et un second vote pour une liste de candidatures régionales présentées par les partis politiques.

Des prototypes de bulletins de vote sont présentés aux membres. Plusieurs éléments sont soumis à leur considération, notamment la possibilité de voter sur un ou sur deux bulletins de vote et la présence des noms des personnes candidates issues des listes sur le bulletin de vote régional.

Préférences des membres

Les membres expriment une nette préférence pour **le recours à deux bulletins de vote distincts**. Ils souhaitent également que **les noms de toutes les personnes candidates des listes figurent sur le bulletin de vote**.

Un ou deux bulletins

Les membres estiment que c'est beaucoup plus simple de prévoir deux bulletins distincts plutôt qu'un seul bulletin, et ce, tant pour les électrices et les électeurs que pour l'administration du vote. Ils sont d'avis que le recours à deux bulletins distincts facilite la lecture et la compréhension.

Ils proposent que les bulletins soient de couleurs différentes et qu'ils portent un entête permettant de clairement identifier la nature de chacun (p. ex., bulletin de liste régionale, bulletin de circonscription).

Les noms des personnes candidates des listes

Les membres souhaitent que le nom de toutes les personnes candidates des listes soit inscrit sur le bulletin, même si cela a pour effet d'agrandir le format du bulletin et que les caractères demeurent relativement petits. Un membre serait à l'aise, pour sa part, si seulement les cinq premiers noms des candidats des listes apparaissaient sur le bulletin de vote.

Les membres estiment que c'est plus transparent d'inscrire les noms des personnes candidates, que cela peut aider les électrices et les électeurs dans leur choix, et que cela met en valeur les personnes derrière le parti politique. Ils se prononcent en faveur de l'utilisation de l'ordre alphabétique pour déterminer l'ordre d'apparition des partis politiques sur le bulletin régional.

De plus, les membres estiment nécessaire qu'on appose de grandes affiches qui présentent les personnes candidates dans le lieu de vote.

Un mot sur la suite des travaux

L'animatrice demande aux membres d'exprimer leurs impressions sur cette cinquième rencontre. Ces derniers soulignent que l'horaire de la journée était dense, mais bien planifié. Certains d'entre eux aimeraient creuser davantage, au cours d'une prochaine rencontre, le thème des mécanismes de démocratie directe et bénéficier de l'apport de spécialistes sur les dimensions juridiques de cette question. D'autres membres estiment, au contraire, qu'un tel approfondissement du sujet va au-delà de leur rôle comme membres de la Table citoyenne. Certains s'interrogent sur leur expertise pour se prononcer sur ces thèmes complexes.

L'animatrice remercie les membres pour leur travail et leur engagement. Elle leur rappelle qu'ils recevront un questionnaire d'appréciation à la suite de la rencontre. La coordonnatrice mentionne que la prochaine rencontre est la dernière de leur présent mandat. Elle se tiendra au mois d'octobre 2019.

La coordonnatrice annonce aux membres que le directeur général des élections souhaite renouveler le mandat de l'ensemble des membres pour deux autres années (2019-2021). Environ quatre rencontres seront prévues au cours de cette période. Les membres ont jusqu'au 5 avril 2019 pour signifier à la coordonnatrice s'ils acceptent ou déclinent le renouvellement de leur mandat.

En conclusion, M. Reid remercie les membres de la Table. Il souligne aux membres qui se sont interrogés sur leur expertise à se prononcer sur certains sujets que c'est justement leur apport comme citoyennes et citoyens, et non comme spécialistes, que recherche Élections Québec dans le cadre de ce forum. M. Reid estime que l'atelier sur les mécanismes de démocratie directe a permis d'échanger sur certains éléments et d'amorcer des réflexions pour la suite des choses. En terminant, il souligne la qualité des échanges et l'énergie des membres.

Les travaux se terminent à 17 h.